

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXÉCUTIF
Sixième session ordinaire
24 -28 janvier 2005
Abuja (Nigéria)

EX.CL/155 (VI)
Original : Anglais

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

RAPPORT SUR L' ETAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

Note de synthèse

1. les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'union africaine, conscients des potentialités du secteur agricole et des secteurs des ressources naturelles permettant d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir le développement social et économique de l'Afrique, ont, à leur Troisième session ordinaire tenue à Maputo (juillet 2003), au Sommet extraordinaire sur l'Agriculture et l'Eau tenu à Syrte, Libye, (février 2004), et au Sommet extraordinaire sur l'Emploi et l'Allégement de la pauvreté organisé à Ouagadougou, Burkina Faso (septembre 2004), adopté diverses décisions et déclarations invitant les Etats membres à accorder une attention particulière au développement des différents secteurs agricoles.

2. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont ainsi donné mandat, à la Commission de l'Union africaine (CUA), de faciliter la mise en œuvre de toutes les décisions et déclarations destinées à promouvoir le développement de l'agriculture et le développement rural, y compris la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, l'approvisionnement en eau potable sûre et l'assainissement de l'environnement. À cet effet, la CUA a, au cours des deux dernières années, entrepris de nombreuses activités et initiatives visant à mettre en application les décisions et déclarations pertinentes en vue d'adopter une politique appropriée et favoriser un environnement propice à la réalisation de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté sur le continent.

Situation actuelle de la sécurité alimentaire en Afrique

3. Le rapport de la FAO sur l'insécurité alimentaire dans le monde a révélé que :

- i) "Jusqu'ici, les efforts visant à réduire la famine chronique dans le monde en développement n'ont pas été à la hauteur des attentes de diminution du nombre de personnes menacées par la famine de moitié, d'ici 2015 ;
- ii) En 2000-2002, plus de 30 pays comptant plus de 2.2 milliards de personnes avaient réduit la prévalence de la malnutrition de 25% et accompli des progrès considérables en vue de la diminution de moitié, du nombre de personnes menacées par la famine d'ici 2015 ;

- iii) L'absence de prise de mesures immédiates et vigoureuses en vue de réduire la famine à des taux comparables à travers le monde, a entraîné une lourde perte de 5 millions d'enfants des suites de décès liés à la malnutrition, ainsi que celle de millions de dollars en raison de la baisse de la productivité et des recettes ";
- iv) Les pays de l'Afrique sub-saharienne, à l'exclusion de ceux affectés par des troubles civils et des guerres, sont du nombre des 30 pays qui ont réussi à réduire la prévalence de la famine de 25% ou davantage. Ce qui signifie que, si des efforts concertés étaient déployés, et si la paix et la sécurité régnaient, les pays africains seraient en mesure d'éliminer la famine et de lutter contre la pauvreté généralisée.

4. Toutefois, si la proportion de personnes confrontées à la malnutrition en Afrique a diminué de 29% en 1990/92 à 27% en 2000/02, il n'en demeure pas moins que leur nombre absolu est passé de 175.8 millions à presque 210 millions de personnes, les 97% étant des populations des pays de l'Afrique sub-saharienne.

5. La situation de la sécurité alimentaire a continué à être préoccupante dans la majorité des Etats membres de l'UA au cours de 2004. Selon un réseau de systèmes de détection précoce de la famine de l'USAID (FEWS) installé dans 20 pays en Afrique, 6 pays ont connu une situation urgente d'insécurité alimentaire nécessitant une prise de mesures rapides vers le milieu de novembre 2004, trois pays étaient "sous avertissement " et requéraient également des mesures urgentes, tandis que deux autres étaient « sous contrôle » impliquant une préparation et un suivi accru.

6. Il est estimé qu'environ 23 millions de personnes sont menacées par la malnutrition dont près de 14 millions nécessiteront probablement une aide alimentaire d'urgence dans environ 10 Etats membres de l'UA. Les raisons varient selon de mauvaises récoltes dues à la sécheresse ou aux inondations dans la Corne de l'Afrique, aux problèmes de réfugiés provoqués par les troubles civils au Soudan et au Nord de l'Ouganda et à l'invasion de criquets en Mauritanie.

7. Le Fardeau de l'importation de produits alimentaires de l'ensemble de l'Afrique a augmenté dans la seule année 2000 à plus de 18.5 milliards de dollars, auxquels devrait être ajouté le flux d'aide alimentaire de près de 3 milliards de tonnes. En vue de maintenir le taux de sécurité alimentaire de cette région à son niveau de 1995 d'ici 2015, l'Afrique sub-saharienne doit produire 118 millions de tonnes de céréales sur les 139 millions requis.

8. Le rapport fait part des diverses initiatives prises ces dernières années par la communauté internationale, l'UA, les Communautés économiques régionales (CER) et les gouvernements. Il s'agit, entre autres, du Sommet mondial sur l'Alimentation, des Décisions de Maputo et de Syrte, de la Mission de la Vision et du Programme d'activités 2004-2007 de l'UA.

Invasion de criquets dans la région du Sahel et en Afrique du Nord

9. Le continent africain est actuellement confronté à la pire des invasions de criquets depuis plus de 15 ans. Cette situation survient alors qu'on observe le retour de conditions climatiques favorables après plusieurs années de sécheresse et le desserrage des systèmes nationaux de contrôles et de suivis constants. De plus, une bonne pluviométrie a été enregistrée au cours de l'été 2003 dans la région du Sahel et au Soudan, ce qui a entraîné, en octobre, des invasions locales de criquets en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Soudan. Au mois de novembre, des essaims se sont déplacés vers l'Afrique du nord-ouest où la multiplication s'est produite au printemps de 2004 entraînant l'invasion subséquente de criquets.

10. L'invasion de criquets demeure extrêmement préoccupante en Afrique du Nord-ouest et, à un degré moindre, en Afrique de l'Ouest. Davantage d'essaims se sont déplacés vers le nord du Maroc et en Algérie en provenance du Sahel. Il a été rapporté que de nombreux essaims immatures sont entrain de se déplacer vers le sud-est de la Mauritanie, le nord-est du Sénégal et l'ouest du Mali. Des opérations de contrôle sont en cours dans tous les pays affectés, et il a été indiqué que, jusqu'en décembre, près d'un demi million d'hectares ont été traités.

11. Etant donné la menace grave que constituent les criquets pour la sécurité alimentaire dans quelques Etats membres, le Comité des politiques de l'UA du Fonds spécial d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique a, au cours de sa réunion extraordinaire tenue le 13 août 2004, approuvé un don d'un million de dollars américains afin d'aider les gouvernements et les populations des neuf pays les plus affectés par l'invasion de criquets.

Mise en œuvre des Décisions du sommet de l'UA Décisions de Maputo

12. Les diverses décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA prises sur le mandat du Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture sont à divers niveaux de mise en oeuvre. Un plan d'action stratégique détaillé a été mis en place en vue de l'application de toutes les décisions prises sur l'agriculture et le développement rural aux

Sommets de Maputo et de Syrte. Il est envisagé que toutes les décisions seront complètement mises en œuvre avant la fin de 2007.

13. Les six bureaux techniques spécialisés de l'UA en matière de l'agriculture et de ressources naturelles, à savoir : Le Programme de recherche et de développement des céréales en zone semi-aride (SAFGRAD), le Bureau Interafricain pour les ressources animales (IBAR), Le Centre panafricain de vaccin vétérinaire (PANVAC), le Conseil Phytosanitaire interafricain (CPI-UA), la Campagne panafricaine de lutte contre la mouche Tsé-tsé et la Trypanosomiase (PATTEC) et le Programme pour la gestion intégrée du massif du Fouta Djallon, ont tous, été entièrement intégrés dans l'UA-DREA. La Commission a déjà nommé les principaux responsables du SAFGRAD, de l' IBAR et du CPI-UA ainsi qu'un coordonnateur temporaire pour le Programme du massif du Fouta Djallon. Les responsables de la PATTEC et les chefs de division respectifs de chacune des trois divisions de la DREA ont été également nommés. La recherche des directeurs du Programme du massif du Fouta Djallon et de la PANVAC est en cours.

Le Programme du massif du Fouta Djallon

14. Le programme du massif du Fouta Djallon a été redynamisé. Depuis la réouverture du bureau de Conakry en juillet 2004, ce programme a encouragé les bailleurs de fonds à s'engager à fournir, au cours des dix prochaines années, la somme de 3.2 millions de \$E.U par an, en vue de la mise en œuvre des activités de développement intégré. La Commission a également pris des mesures pour nommer un coordonnateur en charge de ce programme qui devrait être lancé avant la fin de 2005.

Programme de la PATTEC

15. Le programme de la PATTEC a été renforcé et un financement supplémentaire destiné à la mise en œuvre de ses programmes dans les six pays membres initiaux a été obtenu de la BAD, et de nombreux pays ont mis au point leurs stratégies nationales, le plan d'action et les propositions relatives à la mise oeuvre de l'initiative de la PATTEC. En se fondant sur le niveau de mobilisation en vue de la mise en œuvre des objectifs de la PATTEC, l'état d'avancement de cette mise en œuvre dans les 37 pays touchés par la Tsé-tsé et la Trypanosomiase peut être classé en 3 catégories comme suit :

- (a) 8 pays, où la mise en œuvre des activités visant à éradiquer la Tsé-tsé a effectivement été entamée ;

- (b) 18 pays, qui ont préparé des plans ou ont déclaré leur intention d'entreprendre des activités d'élimination de la Tsé-tsé,
- (c) 11 pays où aucune mesure relative aux activités d'éradication de la Tsé-tsé n'a été rapportée, et aucun responsable de liaison n'a été proposé pour la PATTEC jusque-là.

Le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'UA (CPI-UA).

16. Les contraintes à l'application des normes phytosanitaires et les engagements des Etats membres stipulés dans les conditions de l'Accord sanitaire et phytosanitaire de l'OMC (OMC-SPS) continuent à préoccuper et à appeler l'attention du Conseil phytosanitaire Interafricain de l'UA (CPI-UA). Dans la **Déclaration de Maputo**, il a été demandé au Conseil phytosanitaire Interafricain d'assurer la mise en œuvre des normes phytosanitaires internationales en matière de santé des végétaux et de sécurité alimentaire.

17. Les conditions d'application des normes phytosanitaires internationales constituent le défi majeur auquel les pays africains sont confrontés en matière de protection des végétaux dans le cadre d'une agriculture libéralisée. Le CPI a exprimé sa préoccupation face à ces contraintes lors de divers fora tant locaux (en Afrique, à la 21ème Assemblée générale tenue à Dakar, Sénégal), qu'internationaux (au cours de la 16ème Consultation technique des organismes régionaux de protection des végétaux tenue en septembre 2004 à Nairobi).

18. Il est proposé d'étendre le mandat du CPI-UA afin de :

- I. Créer un environnement propice au contrôle phytosanitaire par le biais de la mise à jour des réglementations phytosanitaires qui soient conformes aux engagements internationaux.
- II. Accroître la transparence et la capacité dans la prise de décision scientifique grâce à la formation en matière d'analyse des dangers des parasites.
- III. Accroître la capacité des inspections phytosanitaires à travers les frontières régionales et d'autres frontières en Afrique.
- IV. Mettre en place des systèmes de détection précoce des parasites migrants, notamment les criquets, les chenilles, et les oiseaux nuisibles (queale).

- V. Promouvoir la gestion intégrée des parasites et des cultures et lutter pour le retrait, des réserves d'anciens pesticides, de tout le continent africain.

La PANVAC

19. Basée en Ethiopie et entièrement financée par des partenaires du développement, la PANVAC a été jusqu'ici un bureau technique spécialisé de l'OUA pour la certification des vaccins pour les animaux. Un accord de siège a été signé entre la Commission et le gouvernement éthiopien en 2003. Une proposition visant l'intégration de la PANVAC dans la structure organisationnelle de la DREA de la Commission a été préparée et est à l'étude pour adoption.

Environnement et ressources naturelles

20. En vue de la mise en œuvre de la décision visant à adopter la Convention africaine révisée sur la Conservation de la nature et des Ressources naturelles qui constitue un instrument juridique majeur permettant d'assurer la sécurité alimentaire par le truchement d'une gestion durable et la protection de la biodiversité de l'Afrique, la CUA a organisé deux « Semaines pour la signature de la Convention », d'abord du 3 au 10 décembre 2003 et ensuite du 6 au 13 décembre 2004. En raison de cet effort particulier, trente (30) Etats membres ont maintenant signé la convention tandis que trois (3) l'ont ratifiée. Étant donné qu'il faut 15 ratifications pour l'entrée en vigueur de la Convention, les Etats membres devraient prendre rapidement des mesures propres à intensifier le processus de ratification en vue de l'entrée en vigueur, au plus tôt, de cette convention, et de permettre à la Commission de prendre des mesures de nature à faciliter sa mise en œuvre cohérente.

21. La Commission a recherché et établi des partenariats avec quelques établissements en Afrique en vue d'identifier des domaines de collaboration et de promouvoir la mise en œuvre des engagements institutionnels pris dans le cadre de la Déclaration de Syrte. À cet égard, la CUA envisage actuellement de signer une Déclaration commune d'intention avec des organismes tels que le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA), le Centre africain d'applications météorologiques pour le développement (ACMAD), l'Institut international de recherche sur le bétail (ILRI), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

22. De même, la Commission a mis au point une feuille de route pour l'intégration, d'ici la fin de 2005, du Conseil des ministres africain sur l'Eau (AMCOW), de la Conférence des ministres africains sur l'Environnement (AMCEN) et de la Conférence des ministres africains sur

l'Agriculture, en tant que comités techniques spécialisés (CTS) de la CUA. À cet égard, l'AMCOW a été contacté en vue d'obtenir ses vues sur la conduite du processus d'intégration.

Secteur de l'Eau

23. Suite à l'adoption du Fonds africain de facilitation pour l'Eau et à la reconnaissance de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 dans la Déclaration de Syrte, le Conseil ministériel africain de l'Eau (AMCOW), a annoncé le lancement dudit fonds au cours de sa réunion du comité directeur tenue à Tunis, en juin 2004. Ce fonds est officiellement ouvert auprès de la Banque africaine de développement (BAD). Les instruments administratifs et de gestion du fonds ont été élaborés et seront examinés par l'AMCOW. La BAD a indiqué qu'elle a reçu un fort appui à cet égard de la part du Canada (20 millions de \$ CAN), de la BAD elle-même (2,3 millions de \$E.U), des Pays-bas (16 millions à 4 millions d'Euros par an), de la Commission européenne (20 millions d'Euros) et de la France qui a indiqué des possibilités d'un engagement annuel de 3 à 5 millions d'Euros.

La Déclaration De Syrte

24. Le Plan stratégique 2005-2007 de la Commission couvre le plan de mise en œuvre de pratiquement toutes les questions évoquées dans la Déclaration de Syrte. Un programme d'action a été élaboré en vue de la mise en œuvre des activités suivantes au cours de la période du plan de 2004 - 2007 :

- Développement agricole et finance ; Pêcheries ; Marchés de produits alimentaires ;
- Gestion et politiques foncières ; Réduction des risques de catastrophes, sécurité alimentaire ; Elevage ; Développement rural ; Utilisation d'organismes génétiquement modifiés ;
- Renforcement institutionnel ; Intégration d'AMCOW, d'AMCEN et de la conférence des ministres de l'Agriculture en tant que bureaux techniques spécialisés ; Gestion et utilisation commune de l'eau.

25. Le plan détaillé de mise en œuvre préparé pour l'année 2005 comprend également des décisions politiques portant sur : des études sur la création d'un fonds pour le développement agricole ; la mise en place d'un système de détection précoce pour la sécurité alimentaire à l'échelle continentale ; la création d'une agence pour les produits agricoles stratégiques ; la gestion des terres et des sols ; la gestion et

l'utilisation commune de l'eau ; et l'intensification de la réduction des risques des catastrophes.

26. Au cours des budgets de 2004 xxxxx nombre de pays ont satisfait ou excédé l'objectif de l'allocation budgétaire de 10% à l'agriculture, tandis que xyz pays ont déployé des efforts positifs en vue de satisfaire cet objectif dans leurs budgets en cours.

27. Les décisions suivantes sont recommandées pour adoption :

1. La création d'un Comité africain pour la sécurité alimentaire en Afrique ainsi qu'une Délégation de l'Union africaine auprès des institutions spécialisées de l'ONU à Rome, qui serait en charge des questions de sécurité alimentaire. Le mandat de prendre des mesures appropriées en vue de la mise en œuvre urgente desdites décisions doit être donné au président de la Commission.
2. Le mandat du Conseil Phytosanitaire Interafricain devrait être élargi en vue de faciliter le développement des capacités sur le continent en ce qui concerne les contrôles et les inspections phytosanitaires, les systèmes de détection précoce des parasites migrants, l'analyse des dangers des parasites et la gestion intégrée de parasites et des cultures, ainsi que la gestion et l'élimination d'anciennes réserves de pesticides.

1. Historique et contexte

L'un des défis de développement de notre temps est l'éradication de la famine chronique et de la pauvreté abjecte pour des millions de personnes dans le monde. Veiller à ce que « tous les peuples aient accès, tout le temps, physiquement et économiquement, aux préférences alimentaires adéquates et fiables pour une vie saine et dynamique » est l'ultime objectif que toutes les nations tentent de réaliser au profit de leur peuple. Le Sommet mondial de l'alimentation qui s'est tenu à Rome (Italie) du 13 au 17 novembre 1996 (WFS/96) s'est engagé, au nom de la communauté mondiale, à réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, le nombre des populations touchées par la famine chronique dans le monde. Cet objectif est l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement que nous devons tenter de réaliser d'ici à 2015 et au-delà. En rapport avec ce défi, se trouve le 7^{ème} Objectif du Millénaire pour le Développement qui cherche à réduire de moitié, d'ici à l'an 2015, la portion de la population qui n'a pas accès à long terme à l'eau potable et aux services sanitaires de base. L'Afrique demeure jusqu'à ce jour le continent du monde le plus touché par l'insécurité alimentaire et la pauvreté où l'accès à l'eau potable demeure un rêve pratiquement inaccessible pour des millions de citoyens. Nous convenons tous, indubitablement, que cette action qui consiste à inverser la tendance, de toute urgence, constitue pour nous un défi et une responsabilité commune.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, conscients des potentialités du secteur de l'agriculture et des secteurs des ressources naturelles permettant d'assurer la sécurité alimentaire et de parvenir au développement social et économique en Afrique, ont, à leur troisième session ordinaire tenue à Maputo (juillet 2003), au Sommet extraordinaire sur l'Agriculture et l'Eau tenu à Syrte (Libye) en février 2004) et au Sommet extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté à Ouagadougou (Burkina Faso) en septembre 2004, adopté diverses décisions et déclarations invitant les Etats membres à accorder une attention particulière au développement des différents secteurs agricoles. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont mandaté la Commission de l'Union africaine pour faciliter la mise en œuvre de toutes les décisions et déclarations destinées à promouvoir l'agriculture et les zones rurales y compris la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement de l'environnement. A cet égard, la CUA a, au cours de ces deux dernières années, entrepris plusieurs activités et initiatives visant à mettre en œuvre des décisions et déclarations pertinentes en vue de créer une politique appropriée et un environnement propice à la réalisation de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté sur le continent. Un programme global de développement agricole en Afrique (CAADP) et le Plan d'action du NEPAD sur l'environnement a constitué les principes directeurs autour desquels s'articulent les activités de la Commission.

Pour jeter les bases de la future action et des progrès en matière de mise en œuvre des décisions susmentionnées et focaliser davantage nos actions collectives aux niveaux continental, régional et national, dans le présent rapport, je voudrais tout d'abord donner un aperçu de la situation actuelle de la sécurité alimentaire de notre continent. Dans une deuxième partie, je donnerai les traits caractéristiques des activités que la Commission de l'UA et différents acteurs au sein de la communauté internationale et les Communautés économiques régionales sont en train d'entreprendre ou les diverses questions relatives à la gestion de l'Agriculture, de la sécurité alimentaire et des ressources naturelles qu'ils veulent aborder. La troisième et dernière partie concernera les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des décisions spécifiques des chefs d'Etat et de gouvernement à travers la CUA-DREA et ses programmes et bureaux techniques et spécialisés tel qu'approuvé par les organes respectifs de l'UA.

2. L'état actuel de la sécurité alimentaire en Afrique

Dans le cadre des progrès à réaliser en matière d'Objectif du Millénaire pour le Développement dans le domaine de la réduction du nombre de personnes touchées par la famine chronique, d'ici l'an 2015, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture vient de publier le rapport intitulé : « L'Etat de la situation alimentaire dans le Monde, 2004 ». Dans ce Rapport, le Directeur général de la FAO a formulé trois remarques importantes :

- v) "Jusqu'ici, les efforts visant à réduire la famine chronique dans le monde en développement n'ont pas été à la hauteur des attentes de diminution du nombre de personnes menacées par la famine de moitié, d'ici 2015 ;
- vi) En 2000-2002, plus de 30 pays comptant plus de 2.2 milliards de personnes avaient réduit la prévalence de la malnutrition de 25% et accompli des progrès considérables en vue de la diminution de moitié, du nombre de personnes menacées par la famine d'ici 2015 ;
- vii) L'absence de prise de mesures immédiates et vigoureuses en vue de réduire la famine à des taux comparables à travers le monde, a entraîné une lourde perte de 5 millions d'enfants des suites de décès liés à la malnutrition, ainsi que celle de millions de dollars en raison de la baisse de la productivité et des recettes ";

Les pays de l'Afrique sub-saharienne, à l'exclusion de ceux affectés par des troubles civils et des guerres, sont du nombre des 30 pays qui ont réussi à réduire la prévalence de la famine de 25% ou davantage. Ce qui signifie que, si des efforts concertés étaient déployés, et si la paix et la sécurité régnaient, les pays africains seraient en mesure d'éliminer la famine et de lutter contre la pauvreté généralisée.

Il convient cependant de noter que dans l'ensemble, la situation de la sécurité alimentaire reste précaire dans un certain nombre de régions et de pays au cours de 2003 et 2004. Les chiffres ci-dessous sont éloquentes.

**Prévalence de la malnutrition en Afrique (en termes de millions)
1990/92 – 2000/2002**

SOURCE : FAO, 2004

Région	Population 1990/92	2000/ 2002	Nombre de personnes malnutries		Pourcentage de la population malnutrie	
			1990/92	2000/02	1990/92	2000/02
Afrique du Nord	120,4	144,4	5,4	6,1	4	4
Afrique Centrale	63,4	82	22,7	45,2	36	55
Afrique de l'Est	167,8	217,7	76,4	86,2	46	40
Afrique Australe	71	90,1	34,1	35,7	48	40
Afrique de l'Ouest	175	230,3	37,2	36,4	21	16
SSA	477,2	620	170,4	203,5	36	33
Afrique	597,6	764,4	175,8	209,6	29	27

Note :

Note : **Afrique du Nord** : Algérie, Egypte, Libye, A.J, Maroc, Tunisie

Afrique Centrale : Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, RDC, Gabon

Afrique de l'Est : Burundi, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Rwanda, Soudan, Ouganda, Tanzanie.

Afrique Australe : Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

SOURCE : FAO, 2004

Toutefois, si la proportion de personnes confrontées à la malnutrition en Afrique a diminué de 29% en 1990/92 à 27% en 2000/02, il n'en demeure pas moins que leur nombre absolu est passé de 175.8 millions à presque 210 millions de personnes, les 97% étant des populations des pays de l'Afrique sub-saharienne.

La situation de la sécurité alimentaire a continué à être préoccupante dans la majorité des Etats membres de l'UA au cours de 2004. Selon un réseau de systèmes de détection précoce de la famine de l'USAID (FEWS) installé dans 20 pays en Afrique, 6 pays ont connu une situation urgente d'insécurité

alimentaire nécessitant une prise de mesures rapides vers le milieu de novembre 2004, trois pays étaient "sous avertissement " et requéraient également des mesures urgentes, tandis que deux autres étaient « sous contrôle » impliquant une préparation et un suivi accru (voir tableau ci-après).

Il est estimé qu'environ 23 millions de personnes sont menacées par la malnutrition dont près de 14 millions nécessiteront probablement une aide alimentaire d'urgence dans environ 10 Etats membres de l'UA. Les raisons varient selon de mauvaises récoltes dues à la sécheresse ou aux inondations dans la Corne de l'Afrique, aux problèmes de réfugiés provoqués par les troubles civils au Soudan et au Nord de l'Ouganda et à l'invasion de criquets en Mauritanie. Le Fardeau de l'importation de produits alimentaires de l'ensemble de l'Afrique a augmenté dans la seule année 2000 à plus de 18.5 milliards de dollars, auxquels devrait être ajouté le flux d'aide alimentaire de près de 3 milliards de tonnes. En vue de maintenir le taux de sécurité alimentaire de cette région à son niveau de 1995 d'ici 2015, l'Afrique sub-saharienne doit produire 118 millions de tonnes de céréales sur les 139 millions requis.

La situation en 2003- 2004 par région peut se résumer ainsi qu'il suit :

En Afrique de l'Est, malgré une augmentation notable enregistrée en Tanzanie (de 12%) et en Somalie, la production céréalière globale est tombée de 22,6 millions de tonnes à 20 millions de tonnes, en raison des précipitations tardives et capricieuses en Ethiopie, de la grave sécheresse en Erythrée, des précipitations irrégulières au Kenya et des pluies diluviennes en Ouganda. En définitive, l'Afrique de l'Est reste l'une des régions qui connaissent les plus graves crises alimentaires du Continent.

En Afrique Australe, les saisons 2002-2003 ont connu une diminution de la production qualifiée de légère (17,5 millions de tonnes) mais largement inférieure à celle de 2000 avec 22,2 millions de tonnes. La production de blé par ex a chuté de 9% par rapport à celle de 2001. Cette contre-performance aggravée par l'épidémie du VIH/Sida qui sévit dans la région, est imputable aux fortes températures enregistrées en Afrique du Sud le principal producteur de la région, aux reformes agraires au Zimbabwe, à la sécheresse au Lesotho et au Malawi, à la sévère irrégularité des précipitations au Mozambique et enfin à la crise politique combinée aux mauvaises récoltes à Madagascar. Ainsi, après deux années de récoltes médiocres, la situation alimentaire de l'Afrique australe s'est aggravée, rendant 14,4 millions de personnes tributaires de l'aide alimentaire d'urgence .

En Afrique de l'Ouest en dépit de précipitations inférieures à la normale, les pays du Golfe de Guinée ont enregistré des récoltes globalement satisfaisantes. Les perturbations dues au conflits, notamment en Côte

d'Ivoire, ont été compensées par les rendements jugés satisfaisants du premier producteur de la région, le Nigeria. Par contre, même si la production céréalière des 9 pays du Comité Inter Etats pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) a baissé de 3% par rapport à 2001, on estime qu'elle s'est accrue de 11% par rapport à la normale (moyenne des cinq dernières années). De façon globale, les conséquences des conflits sociaux dans la région (destruction de la base productive, réfugiés et personnes déplacées ...) ainsi que quelques cas de sécheresse conduisent certains pays de cette région à recourir à l'aide alimentaire.

En Afrique Centrale, seul le Cameroun a enregistré une production céréalière remarquable. Le Rwanda et le Burundi ont été victimes du démarrage tardif de la saison des pluies alors que les précipitations ont été irrégulières et tardives en Centrafrique. L'aide alimentaire a été nécessaire pour les réfugiés et les personnes déplacées au Congo et au Burundi.

En Afrique du Nord, malgré une légère baisse, la production céréalière est restée en 2002, conforme à la moyenne des cinq dernières années. La variation de la production est imputable, entre autres, à l'arrivée tardive des pluies en Algérie et en Tunisie, à la réduction des surfaces cultivées, à l'irrégularité des pluies et aux températures excessivement élevées au Soudan ainsi qu'aux perturbations dues à l'escalade des conflits. Les performances enregistrées au Maroc (production d'orge notamment) et en Egypte (blé) ont compensé les déficits observés notamment en Tunisie et en Algérie. La situation alimentaire s'est fortement dégradée au Soudan et en Mauritanie.

Ce bref survol de la situation par région met en évidence l'ampleur du problème de la Sécurité alimentaire sur le Continent. Le tableau ci-après indique les domaines où les diverses sources estiment que l'aide alimentaire d'urgence était requise depuis la saison 2004. Les pronostics de 2005, importante composante de tout système d'alerte rapide, indiquent que l'état de la sécurité alimentaire pourrait ne pas s'améliorer dans certains pays à cause des conflits civils persistants ou du manque de pluies.

Estimations des besoins en aide alimentaire d'urgence dans certains Etats membres de l'UA au cours de 2004

(Source : FEW/USAID, 2004)

Pays	Etat de la Population à risque	Bénéficiaires de l'aide alimentaire	Observations	Pronostics (2005)
Tchad	201,200	197,00	Réfugiés dans les camps dont 18.668	Augmentation probable
Djibouti	100,000	61,757	Réfugiés mauvaises	Augmentation probable

			intempéries + pénurie d'eau	
Erythrée	1.900,000	1.400,000	Pénurie	Restera probablement inchangé
Ethiopie	7.300,000	5.300,000	Pénurie	Augmentation probable
Kenya	2.700,000	2.700,000	Besoins non couverts	Augmentation probable 43.000MT requises
Malawi	1.700,000	1.300,000	Besoins non couverts	Janvier-mars 2005
Mauritanie	1.000,000	285,000	Invasion de criquets	Restera probablement inchangé
Somalie	1.300,000	700,000	Inondation	
Ouganda	1.980,000	1.980,000	Guerre civil au Nord	Restera probablement inchangé
Zimbabwe	4.800,000	Non disponible		
Total	22,981,200	13,923,757		

Initiatives et efforts entrepris tout récemment dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en Afrique

Initiatives et efforts déployés par la communauté internationale

La communauté internationale s'est fortement mobilisée derrière les Nations Unies pour juguler ce qui est en passe de devenir l'un des défis fondamentaux de l'humanité pour la survie et la prospérité au cours du 21^{ème} siècle. Parmi les plus récentes et les plus importantes initiatives, on peut citer:

Initiatives prises par la communauté internationale en matière de sécurité alimentaire en Afrique		
Initiative/Année	Objectifs/buts	Résultats/Impact
1. Le Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996)	Lutte contre la famine et la pauvreté dans le monde	L'OMD a été adopté par les visions et la mission pour le développement 2025 des Etats membres de l'UA en vue de réduire de moitié d'ici l'an 2015, le nombre de personnes malnutries dans le monde
2. Sommet mondial de l'alimentation	Evaluation de la mise en œuvre des objectifs mondiaux du Sommet	A proclamé l'alliance internationale contre la faim. Mise en œuvre d'un programme spécial sur la sécurité

(Rome, 1996) Cinq ans après (Rome 2002)	mondial de l'alimentation	alimentaire (PSSA), en collaboration avec la FAO, 40 Etats membres de l'UA et la plupart des CER ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre du PSSA
3.	Evaluer et accélérer le Sommet mondial des Nations Unies pour l'environnement « 21 Plans d'action » et les objectifs mondiaux pour le développement durable.	Adoption de mesures prises au niveau gouvernemental pour alléger la pauvreté, la Déclaration ministérielle africaine sur l'allègement de la pauvreté en tant que nécessité indispensable pour le Développement durable en Afrique
4.	Renforcer les mesures prises par les Nations- Unies en vue de faire face aux défis du vingt-et-unième siècle	La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les OMD ont été adoptés par les Visions et les Missions pour le développement 2025 des Etats membres de l'UA, l'OMD étant inclus dans le PSSA
5. Les Sommets du G8 à Gênes (Italie) juillet 2001	Lutte contre la famine et la pauvreté ainsi que le blanchiment d'argent/terrorisme	Le Plan de Gênes pour la reconnaissance par l'Afrique que « la sécurité alimentaire, l'Education et la santé constituent ensemble la 3 ^{ème} pierre angulaire du Développement »
6. Sommet de Kananaskis (Canada) juin 2002	Lutter contre le terrorisme, renforcer la croissance économique dans le monde et promouvoir le partenariat avec l'Afrique	Adoption du « Plan d'action pour l'Afrique dans le cadre du au NEPAD
7. Sommet du G8 à Evian (France) 2003	Suivi du Sommet mondial pour le développement durable et les questions régionales	Adoption du Plan d'action pour la santé, l'eau et la lutte contre la famine en Afrique
8. Conférence africaine sur la vision 2020 (IFPRI)	Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique d'ici l'an 2020	Définir les priorités d'actions, renforcer la capacité des acteurs et favoriser le partenariat des Etats membres

Parmi les nombreuses initiatives engagées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour réaliser les Objectifs du Sommet Mondial de l'Alimentation et ceux du Millénaire, figure le Programme Spécial pour la Sécurité alimentaire (PSSA) qui a pour objectif d'aider les Pays en développement, et en particulier les pays à faible revenu

et déficit vivrier (PFRDV) à améliorer la Sécurité alimentaire des ménages et de la nation. Le programme vise en particulier à « donner à des groupes de petits agriculteurs les moyens de réaliser des accroissements rapides de productivité et de réduire la variabilité annuelle de la production, contribuant ainsi à un meilleur accès global aux vivres pour les familles, les communautés et les marchés locaux ». La FAO a ainsi appuyé l'élaboration et la mise en œuvre des PSSA dans près d'une quarantaine de pays africains et dans la plupart des Communautés économiques régionales (CER).

Il est à présent reconnu que le meilleur moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la sécurité alimentaire, est de les intégrer dans les stratégies nationales et régionales de lutte contre la pauvreté. Ces stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire devront nécessairement reposer sur la croissance agricole, seule composante mieux à même de contribuer significativement à la réduction de la pauvreté, de la famine que les autres secteurs tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Mais ces stratégies devront également comporter des mesures d'accompagnement ciblées permettant d'élargir l'accès aux vivres pour les personnes qui ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins nutritionnels par leur propre production ou n'ont pas les moyens d'acheter de quoi se nourrir.

2.2.2. Initiatives et efforts déployés par l'Union africaine

C'est en parfaite connaissance de ces défis et contraintes et surtout confiants en la capacité des Africains à assurer eux-mêmes leur sécurité alimentaire par un développement endogène que les Chefs d'Etat ont développé des initiatives pour mettre un terme à l'insécurité alimentaire sur le continent. Parmi les plus récentes de ces initiatives, on peut citer :

Initiative/Année	Objectifs/buts	Résultats/Impact
1. La position africaine commune sur la sécurité alimentaire et le développement agricole, la Déclaration des Ministres africains au Sommet mondial sur le développement durable (adoptées à Nairobi (Kenya) en 2001, etc	Position africaine commune sur le développement durable en Afrique	Déclaration ministérielle africaine sur l'allègement de la pauvreté comme condition préalable du développement durable en Afrique
2. Les Déclarations et les résolutions du Sommet de	Redynamisation du secteur agricole et	Adoption du CAADP et du Plan d'action du NEPAD

Maputo (juillet 2003) concernant l'adoption et la mise en œuvre des programmes et du Plan d'action agricole et de l'environnement du NEPAD CAADP sur la sécurité alimentaire en Afrique 2003	alimentaire pour la prospérité et le bien-être économique de ses populations	sur l'environnement
3. Mise en place du DREA au sein de l'UAC avec une Division chargée des questions relatives à la Sécurité alimentaire, 2003	Consacrer un attention toute particulière à l'agriculture et à l'économie rurale au sein de l'UA	Elaboration de plans et de programmes stratégiques en faveur de la sécurité alimentaire, etc
4. La Déclaration de Syrte sur les défis du développement durable et intégré de l'agriculture et de l'eau en Afrique (Syrte/Libye-février 2004)	Faire de l'agriculture et de l'eau, les moteurs du développement durable en Afrique	Elaboration de programmes d'action et de plans stratégiques pour relever les défis de mise en œuvre du développement durable et intégré sur l'agriculture et l'eau en Afrique.
5. La Déclaration de Ouagadougou (septembre 2004) sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique	Accélérer l'allègement de la pauvreté en Afrique	Sensibilisation au rôle potentiel de l'agriculture dans l'allègement de la pauvreté et la création d'emplois au sein des Etats membres

Ces actions récentes traduisent les plus récents engagements des dirigeants africains à mettre fin à cette crise endémique que constitue la pauvreté et l'insécurité alimentaire sur le continent. Ces engagements ont en commun la vision élargie de s'attaquer à tous les aspects de la pauvreté, de l'emploi et de l'insécurité alimentaire notamment en milieu rural, zone à la fois de prédilection de ces fléaux et moteur de la croissance et du développement du continent.

2.2.3. Initiatives et efforts engagés par les Communautés économiques régionales

Dans le cadre de l'objectif et de l'engagement commun vis-à-vis de notre programme de développement, les diverses initiatives prises par l'UA sont

poursuivies au niveau des CER. Des exemples notables concernent la tenue d'un Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la région de la SADC, à Dar es Salam (Tanzanie) en mai 2004 et la deuxième réunion des Ministres de l'Agriculture de la COMESA tenue récemment à Nairobi (Kenya) les 15 et 16 octobre 2004 dont les résolutions dénotent de manière patente, des engagements de Maputo et de Syrte aux secteurs agricoles y compris la Décision d'allouer au moins 10% des budgets nationaux au secteur d'agriculture. Ces initiatives reflètent sans nul doute les engagements nationaux des pays membres.

2.2.4. Les défis, la voie à suivre et la nécessité d'une coordination des initiatives au plan continental et au plan mondial

Malgré tous ces louables efforts et initiatives, la situation qui prévaut à ce jour n'est pas reluisante. En 2002, 30 millions d'Africains environ ont eu besoin d'une aide alimentaire d'urgence, soit 2 millions de plus qu'en 2001. Mieux, avec 48 millions de tonnes de céréales importées en 2003, le continent montre clairement qu'à cette allure, il ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs du millénaire de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de faim et de soif d'ici 2015.

Dans le contexte actuel de l'Afrique, la disponibilité des aliments constitue le fondement de la sécurité alimentaire et appelle en premier lieu à la production agricole et en particulier la production vivrière. Or, en dépit d'une vocation agro-pastorale confirmée (environ 70% de sa population vivent en zone rurale et dépendent directement de l'agriculture et des ressources naturelles) et d'importantes potentialités de tout genre, l'agriculture africaine reste caractérisée, de nos jours, par « une forte variabilité de la production, des rendements agricoles relativement faibles, et la dépendance vis-à-vis des exportations de produits de base qui sont caractérisés par une faible élasticité de la demande et une forte volatilité des cours ..» (FAO 03).

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements renouvelés des Leaders africains dans les *Déclarations de Maputo et de Syrte* pour promouvoir l'Agriculture africaine et inverser cette tendance, des démarches ont été engagées par la Commission de l'Union africaine et son programme spécifique le NEPAD, pour la mise en place du marché commun des produits agricoles, des réserves stratégiques alimentaires et du système d'alerte rapide en matière de produits alimentaires.

Dans le souci de faire du Commerce intra-africain des produits agricoles la réponse clef à la marginalisation du continent dans le Commerce mondial et le cheval de bataille pour une consommation locale plus équilibrée et aussi en application de la Décision de Lusaka sur le Commerce intra-africain des produits agricoles, les études visant l'établissement du Marché

commun des produits agricoles sont actuellement en cours de lancement par la Commission avec une assistance spécifique de la FAO. Les études qui seront conduites à travers le continent et en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) devront définir des stratégies et permettre la mise en place avant fin 2006 des plans d'action de l'intégration et du renforcement des échanges intra africains entre régions excédentaires ou productrices et zones déficitaires ou grosses consommatrices. L'établissement de ce marché commun africain est d'autant plus important que seulement 10% du total des marchandises africaines vont vers d'autres pays africains, alors que souvent plus de 80% des productions locales des autres continents font l'objet de commerce interne.

La création des réserves stratégiques alimentaires quant à elle répond à la décision de Maputo de procéder à la mise en place des systèmes de stockage ou de réserves stratégiques visant à garantir la disponibilité en tout temps des produits agricoles de consommation de base, la stabilité de leur approvisionnement et l'accès des régions et des ménages et de limiter ainsi certains effets de la dépendance directe du continent à l'aide alimentaire et aux importations d'aliments. Sur la base des recommandations d'une étude antérieure, le NEPAD, avec l'appui de ses partenaires dont l'Union européenne, la FAO et le PAM et en étroite collaboration avec les CER, a engagé le processus de mise en place de ces systèmes. Un plan d'action indicatif 2005-2006 envisage une répartition des rôles et responsabilités des différents intervenants au plan national, régional et continental

La mise en place d'un système continental fiable d'alerte précoce capable de prévoir l'émergence des crises alimentaires, de dresser l'état de la production et des disponibilités, et d'observer les phénomènes de calamités naturelles (inondations, sécheresse, invasions ou recrudescence des maladies et ennemies des animaux, des cultures et des plantes) est d'autant plus indispensable qu'elle constitue l'outil privilégié de lutte contre l'insécurité alimentaire. Retenu comme l'un des axes prioritaires du partenariat Afrique-Europe, la question fait l'objet d'une étude conjointe qui vient d'être engagée avec l'appui de la FAO dans les Régions de l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Sud. Les partenaires sont convenus de prendre les dispositions pour couvrir les autres régions du Continent. Mais il faudra songer dès à présent à compléter cette étude par la composante « transport et communication ». Il est, en effet, évident que dans nos conditions actuelles un système d'alerte précoce ne pourra être efficace sans la capacité d'indication des facilités d'accès et/ou d'échanges entre zones excédentaires et déficitaires de produits de consommation. De même, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sont aujourd'hui incontournables pour une circulation efficace de l'information en particulier pour parer aux crises alimentaires et humanitaires.

Mais, pendant que ces initiatives se mettent lentement en place, la chaîne des déficits de récoltes et de rendements céréaliers dans la plupart de nos régions (pour raison de conflits sociaux ou de perturbations climatiques et d'apparition ou de persistance de phénomènes naturels non maîtrisés comme la récente invasion acridienne) vient nous rappeler que le phénomène d'insécurité alimentaire est plutôt en cours d'aggravation. Cette situation interpelle l'Afrique et ses partenaires à redoubler d'efforts et à mieux coordonner les actions de lutte. C'est dans cet esprit que la Commission soumet au Sommet la présente proposition de création d'un Comité africain pour la Sécurité alimentaire du Continent.

2.2.4.1 Le Comité africain pour la sécurité

A l'image du Comité pour la Sécurité alimentaire mondiale, le Comité africain sera parrainé par l'UA et sera chargé de la promotion et de la coordination des efforts et des initiatives de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Il aura pour mandat spécifique de :

- i. servir de forum et de plate-forme d'échanges sur toutes les questions de sécurité alimentaire en Afrique.
- ii. fournir les conseils et l'appui nécessaires en vue d'accélérer la mise en place du Système d'alerte précoce complet et efficace pour en faire son outil privilégié dans la gestion et la lutte contre les crises alimentaires en Afrique ;
- iii. fournir aux Etats africains et aux CER les conseils et l'appui nécessaires en vue d'accélérer la mise en place des réserves stratégiques alimentaires et du Marché commun africain des produits agricoles pour la sécurité alimentaire du Continent.
- iv. fournir des conseils et l'appui nécessaires pour le développement des projets phares du NEPAD relatifs aux produits agricoles stratégiques comme le riz (NERICA) et le manioc dans les régions productrices d'Afrique.
- v. fournir les conseils et orientations nécessaires pour la promotion des stratégies de développement de la production agricole en Afrique ainsi que l'appui nécessaire à la mobilisation des financements et à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour l'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire tant en zones rurales qu'en milieu urbain.

- vi. Promouvoir les initiatives de changement de régimes alimentaires pour un meilleur équilibre alimentaire des populations rurales et urbaines pauvres.
- vii. Promouvoir et défendre les intérêts de l'Afrique en servant de lien étroit entre les niveaux continental et mondial et faire régulièrement rapport à la Commission de l'Union africaine

Il est proposé que le Comité soit composé de :

- 5 éminentes personnalités africaines d'obédience internationale reconnue dans le domaine ;
- 5 éminentes personnalités dûment sélectionnées sur les autres continents sur la base d'une expérience avérée dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ;
- d'un représentant (dûment désigné) des organisations internationales partenaires au développement de l'Afrique dans le domaine : PNUD, FAO, PAM, FIDA, CEA, CCD, BM,... ;
- deux représentants de la Commission mondiale pour la sécurité alimentaire ;
- d'un représentant (dûment désigné) de chaque CER ;
- d'un représentant (dûment désigné) de la Banque africaine pour le développement (BAD);
- d'un représentant (désigné ad hoc aux sessions du Comité) des Organisations régionales africaines comme le CILSS ;
- d'un représentant (désigné ad hoc aux sessions du Comité) des ONG, et Centres de recherches spécifiques sur l'alimentation en Afrique ;

2.2.4.2 La Délégation de l'Union africaine auprès des Agences spécialisées des Nations Unies (notamment la FAO) à Rome pour la sécurité alimentaire en Afrique

En adoptant sa vision et son plan d'action stratégique pour les 4 prochaines années, l'Union africaine s'est fixé, entre autres, objectifs de contribuer à l'éradication de la pauvreté et l'insécurité alimentaire sur le Continent. Pour y parvenir, elle doit resserrer les rangs avec ses principaux partenaires et harmoniser les initiatives prises ou à engager à cet effet. Les agences spécialisées du système des Nations Unies (FAO, FIDA, PAM , MM/CCD à Rome et UNCCD à BONN) ayant reçu mandat, chacune en ce qui la concerne, de contribuer à la réalisation et au suivi des objectifs spécifiques de développement du millénaire à travers le monde, l'Union africaine gagnerait à mettre à profit cette opportunité pour institutionnaliser sa coopération avec elles dans ce domaine. Il est proposé de mettre en place une structure légère auprès de ces agences à Rome en vue d'assurer non seulement le secrétariat de la Commission africaine pour la sécurité alimentaire, mais aussi pour assurer le suivi quotidien des programmes et

actions conjoints dans ce domaine. La délégation, gardant à l'esprit la vision de l'UA ainsi que les objectifs stratégiques et les rôles de coordination, de plaidoyer, de suivi-évaluation et d'harmonisation des politiques de la Commission, aura pour mandat spécifique de :

- i. Faciliter la coordination des initiatives de promotion de la Sécurité alimentaire en Afrique ;
- ii. Promouvoir la coopération entre les agences spécialisées des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en Afrique.
- iii. Promouvoir et coordonner la mise en œuvre des programmes et plans d'action conjoints UA/ FAO de sécurité alimentaire en Afrique.
- iv. Identifier et proposer à l'examen du Comité africain de la Sécurité alimentaire les questions délicates susceptibles d'affecter la sécurité alimentaire des populations africaines.
- v. Assurer le Secrétariat du Comité africain pour la sécurité alimentaire et faire rapport à la Commission.

2.2.4.3 Décisions à prendre par le Sommet

En raison de la situation cruciale de la sécurité alimentaire du continent telle que résumée ci-dessus, il serait souhaitable que le Sommet prenne la décision de création du Comité interafricain pour la Sécurité alimentaire en Afrique et de mise en place de la Délégation de l'Union africaine auprès des Agences spécialisées des Nations Unies à Rome sur la question et de mandater le Président de la Commission de prendre les dispositions utiles pour la mise en oeuvre urgente de ladite Décision.

- i. Mettre en place un Comité africain sur la Sécurité alimentaire sous le parrainage de l'Union africaine avec le mandat de fournir des principes directeurs pour le développement et la mise en œuvre des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire sur le continent et établir, à cet égard, la liaison avec le Comité mondial sur la sécurité alimentaire ;
- ii. Nommer une délégation de l'Union africaine auprès du bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome pour veiller au suivi régulier des questions mondiales relatives à la sécurité alimentaire en Afrique et donner à la Commission de l'UA des informations et des avis sur les mesures appropriées à prendre dans ce domaine.

2.3. Menace des criquets pour la sécurité alimentaire en Afrique

Le continent africain est actuellement confronté à la pire des invasions de criquets du désert depuis plus de 15 ans. Cette situation survient alors qu'on assiste au retour de conditions climatiques favorables après plusieurs années de sécheresse et le relâchement des systèmes nationaux de contrôle et de surveillance permanents. De plus, une bonne pluviométrie a été enregistrée au cours de l'été 2003 dans la région du Sahel d'Afrique de l'Ouest et au Soudan ce qui a entraîné, en octobre, des invasions locales de criquets en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Soudan. En novembre, des essaims se sont déplacés en Afrique du Nord-Ouest où la multiplication s'est produite au printemps de 2004 entraînant l'invasion subséquente de criquets.

L'invasion de criquets demeure extrêmement préoccupante en Afrique du Nord-Ouest et, à un degré moindre, en Afrique de l'Ouest. Davantage d'essaims se sont déplacés vers le nord du Maroc et en Algérie en provenance du Sahel. Il a été rapporté que de nombreux essaims immatures sont en train de se déplacer vers le sud-est de la Mauritanie, le nord-est du Sénégal et l'ouest du Mali. Des opérations de contrôle sont en cours dans tous les pays affectés, et il a été indiqué que, jusqu'en décembre, près d'un demi million d'hectares ont été traités.

Ainsi, au moment où les criquets destructeurs menacent les efforts déployés dans le domaine de l'Agriculture par toute la région d'Afrique déjà dans une situation alimentaire précaire, aucune des organisations existantes de lutte contre les criquets n'est en mesure d'organiser une campagne efficace de lutte contre les criquets par manque de moyens et de ressources humaines qualifiées et cela a placé les communautés d'agriculteurs des régions touchées à la merci des insectes nuisibles qui sont connus pour leurs pouvoirs destructeurs puisqu'on sait à présent qu'une infime partie d'un essaim moyen, soit environ une tonne de criquets mangent quotidiennement la même quantité de vivres que la ration de 2500 personnes.

La lutte contre l'invasion des criquets a causé d'énormes pertes en ressources qui se chiffrent parfois à 30 millions de dollars EU au Maroc pour la campagne de lutte 2003-2004. La plupart des pays du nord-ouest de l'Afrique affectés à savoir Algérie, Libye et Tunisie, ont tous des secteurs agricoles majeurs susceptibles de justifier les opérations de lutte onéreuses. Il convient de noter que les invasions de criquets viennent des pays du Sahel, une des régions les plus pauvres d'Afrique où l'agriculture est essentiellement au niveau de la subsistance et les ressources pour la surveillance et la lutte contre le criquet, très inadéquates.

La mobilisation des ressources pour mettre fin à ce problème, en particulier dans la partie sud du Sahel, mérite une attention toute particulière en raison du fait que cette région constitue le principal corridor des criquets entre le Sahara et les pays situés plus au nord. Selon certaines estimations, pour chaque dollar dépensé pour la lutte contre les criquets au Sahel, l'on réalise une économie de 3 à 4 dollars qui seront dépensés plus tard dans le nord. Cela témoigne de la nécessité de focaliser les efforts sur les régions subsahariennes dans le domaine de la prévention de la migration des insectes nuisibles.

Dans les pays du Sahel touchés par l'épidémie de 2003-2004, l'Agriculture contribue entre 20 et 40 p.cent du produit national brut, les ciels pleins de criquets pèlerins laissent planer une ombre de désespoir sur la vie de millions d'agriculteurs et de bergers. La plupart des pays touchés n'ont pas les moyens de faire face à la situation et un montant d'aide considérable est requis d'urgence pour l'organisation d'une campagne coordonnée de lutte contre les criquets pèlerins dès à présent et jusqu'à la fin de la saison des récoltes pour protéger les semences dans la région du Maghreb et éviter que les essaims ne se propagent à nouveau dans tous les pays du Sahel, l'été prochain. Outre l'assistance alimentaire aux populations les plus vulnérables, de nombreuses familles d'agriculteurs ont besoin de semences et d'autres intrants pour une agriculture hors saison, voir pour la prochaine saison des récoltes principales. Un contrôle et une préparation continus de lutte contre le criquet pèlerins est également nécessaire.

2.3.1 Rôle de la Commission de l'Union africaine dans la lutte contre le criquet pèlerins

- Compte tenu de la menace grave que fait planer l'invasion des criquets dans certains pays membres, sur la sécurité alimentaire le Comité politique du Fonds spécial d'urgence de l'UA, de lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique, a lors de sa 10^{ème} réunion extraordinaire tenue le 13 août 2004, approuvé un million de dollars EU au titre de l'aide aux gouvernements et aux peuples des neuf pays les plus touchés par l'invasion des criquets ;
- L'UA a également participé à la mobilisation et au renforcement des capacités des organisations de lutte contre les criquets pèlerins à mettre en œuvre les activités ci-après :
 - i. Assurer un contrôle aérien de routine des populations de criquets et identifier les sites appropriées pour la lutte préventive ;

- ii. Mettre au point une base de données sur les populations de criquets sur le terrain et être en rapport permanent avec d'autres institutions telles que la FAO et les Départements nationaux de la protection des plantes, pour un échange d'informations ;
- iii. Générer un flux constant de rapports sur la situation à communiquer aux Etats membres et aux partenaires ;
- iv. Promouvoir les technologies propres à l'environnement par l'organisation de formation et de séminaires etc ;
- v. En cas d'urgence, re dynamiser le mécanisme de transfert des fonds d'urgence pour le suivi des opérations ;
- vi. Promouvoir une méthode communautaire en matière d'application des méthodes de contrôle technique thermal et chimique.

Compte du fait que le problème du criquet pèlerin n'a pas de frontières nationales et qu'il va au-delà des frontières politiques, nous exhortons les Etats membres, en particulier ceux des zones à hauts risques à :

- i. Adopter une approche régionale dans la recherche d'une solution au problème en renforçant et/ou mettant en place des infrastructures régionales de protection des plantes ;
- ii. Soutenir et à renforcer pleinement les capacités de leurs départements nationaux phytosanitaires pour la coordination des activités de lutte contre les criquets ;
- iii. Créer des départements nationaux de protection des plantes là où elles n'existent pas ;
- iv. Exhorter leurs départements nationaux de la protection des plantes à mettre en place et à renforcer les liens internationaux avec les organisations de lutte contre les criquets pèlerins tels que la DLCO-EA-CLC PRO...etc par un protocole d'accord sur la nécessité d'œuvrer de concert.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

Report on the status of food security in Africa

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4374>

Downloaded from African Union Common Repository